https://www.amfreville-les-champs27.fr/declaration-de-manifestation/

Déclaration de manifestation

Toute occupation de l’espace public, dans la rue, un parc ou sur une place, nécessite une autorisation de la mairie. Vous souhaitez organiser un événement ou une manifestation dans la commune ? Faites-le savoir en remplissant le formulaire.

Contact

Mairie d’Amfreville-les-Champs

72 Rue de la Mairie - 27380 Amfreville-les-Champs
02 32 49 71 65 Contacter par mail